



Pierrevil'Infos



DATE : 5 août 2023

Numéro 2023 / 05

Marché de Moselle et Madon nocturne

Le marché tournant des producteurs locaux de Moselle et Madon se tiendra sur notre commune le vendredi 18 août 2023 de **18 h à 22 h**. Ce marché, organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, la communauté de communes, les communes et les producteurs locaux, rassemblera plusieurs exposants (fromages, légumes, viandes, charcuterie, escargots, œufs, pain, confitures, confiserie, miel, vins et bières, couture et maroquinerie, bijoux artisanaux).

A cette occasion, la municipalité installera un chapiteau avec des tables de brasserie ainsi qu'une plancha pour les personnes désirant poursuivre la soirée autour d'un repas tiré du sac avec les produits du marché sous forme d'auberge espagnole.

En vous souhaitant de passer un bon moment de convivialité en cette belle journée de plein été.

Infos pratiques et cadre de vie

Avec la sécheresse exceptionnelle et ce, malgré le temps pluvieux de ces derniers jours, les nappes phréatiques sont au plus bas. Le Préfet de Meurthe et Moselle a abaissé le seuil de vigilance et placé le département en situation de sécheresse Alerte le 03/08/2023. Pour rappel, il est interdit de nettoyer vos terrasses, laver les véhicules et arroser vos pelouses. Mais l'arrosage des jardins familiaux et potagers à destination de l'autoconsommation reste autorisé de 18 h à 10 h.

Vous pouvez vérifier par internet le niveau de restrictions de notre commune et l'usage de l'eau il suffit d'aller sur l'application EauSec54 : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/EauSec54/>

Infos :

- Devant le nombre croissant de victimes de démarchage commercial à domicile sur notre territoire et le nombre croissant d'appels en Mairie pour nous signaler la présence de personnes faisant du porte-à-porte avec des intentions pas toujours honnêtes, j'ai pris, en date du 3 août 2023, un arrêté de réglementation sur le démarchage et la quête sur notre commune. Dorénavant, les démarcheurs devront se déclarer en mairie au moins 15 jours avant de commencer leur prospection. Ils devront présenter une déclaration de prospection signée et tamponnée par le Maire ou les Adjointes. Cette déclaration de démarchage ne leur donne en aucun cas le droit de se prévaloir au nom de la commune d'une quelconque accréditation communale, mais elle permettra de vérifier toutes les pièces administratives de leur profession et identité. Je vous invite à rester vigilant et surtout, en aucun cas, à les autoriser à rentrer dans votre domicile sans votre accord.

- Des bacs de compostage ont été mis en place rue des Pâquis. Nous avons mis à disposition des sceaux pour vos déchets organiques. Lors d'un contrôle, nous avons retiré des composteurs une poubelle complète de sacs en papier ou plastique. Quand bien même ce papier est biodégradable, le processus est trop long. Nous vous demandons d'utiliser uniquement les sceaux de transport pour vos déchets végétaux.
- Le secrétariat sera exceptionnellement fermé du 24 au 30 août 2023. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou les Adjoints.

Le Maire
Thierry WEYER

Ces informations sont disponibles sur le site la mairie : WWW.pierreville.mairie54.fr

